

A qui s'adresser



A Bergerac
Maison de l'emploi
16 rue du petit Sol
05 53 73 52 60
ema-bergerac@orange.fr



A Lalinde
Maison de l'emploi
3 rue du professeur Testut
05 53 73 43 80

www.mdesp.fr

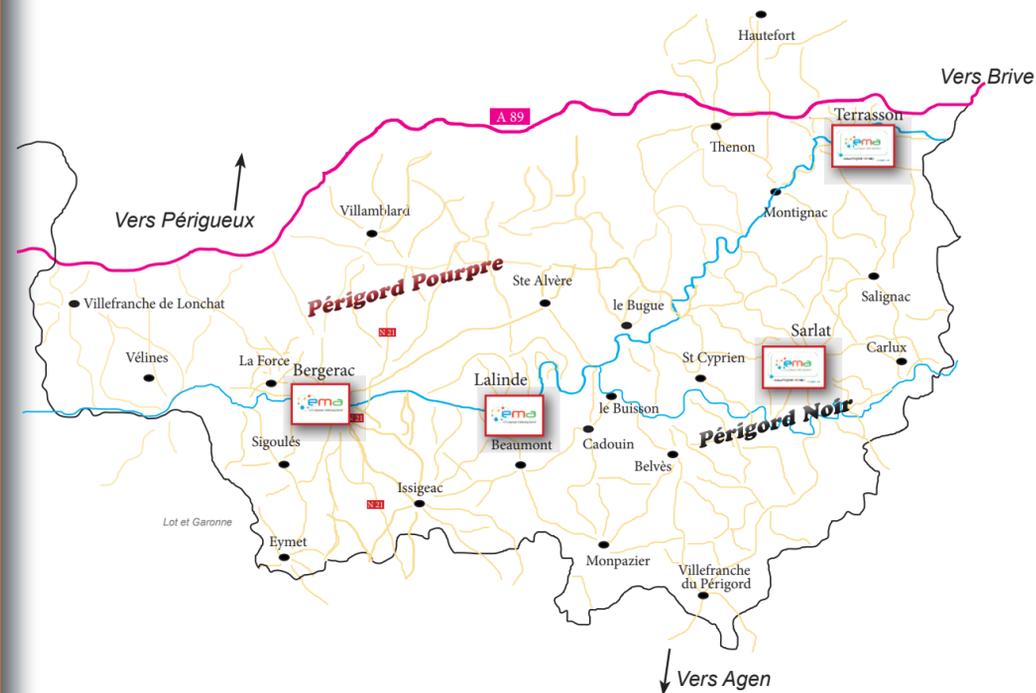


A Sarlat
Maison de l'emploi
place Marc Busson
05 53 31 56 28
ema-sarlat@orange.fr



A Terrasson
Mission Locale
58 av Jean Jaurès
05 53 50 82 44
ema.terrasson@orange.fr

www.mdepn.com/ema



+ d'infos sur

www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.mdepn.com/ema - www.mdesp.fr

Guide pratique

de la formation professionnelle

Demandeurs d'emploi
Travailleurs indépendants
Jeunes en orientation professionnelle
Salariés du secteur privé ou public...

Vous souhaitez

- > faire le point sur votre parcours professionnel
- > vous perfectionner
- > vous réorienter ou évoluer dans votre emploi
- > valider vos acquis



Ce guide vous apporte des informations sur les dispositifs et outils de la formation professionnelle et permet de vous accompagner dans vos démarches.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

www.mdepn.com/ema - www.mdesp.fr

+ d'infos sur

La Formation Professionnelle

Elle permet d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences et d'accéder à de nouvelles qualifications pour vous maintenir dans l'emploi, évoluer, changer de métier, de secteur professionnel, etc.

A qui s'adresse t-elle ?

Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés du secteur privé ou public, aux travailleurs indépendants, à toutes personnes, jeunes ou adultes, entrées dans la vie active et qui souhaitent évoluer professionnellement.

La formation continue est un droit individuel.
Sa mise en oeuvre est liée au statut de la personne.

De très nombreux dispositifs, adaptés à chaque situation, sont mis en oeuvre.

Sa mise en oeuvre

L'Etat fixe le cadre réglementaire et met en place des dispositifs au niveau national.

Les régions accompagnent l'Etat dans le déploiement de ces dispositifs. Elles élaborent et mettent aussi en oeuvre leur propre politique de formation, en fonction des besoins locaux.

Les partenaires sociaux participent à l'élaboration des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, concourent à leur mise en oeuvre et à la gestion des contributions des entreprises.

Les entreprises sont des lieux privilégiés de mise en oeuvre de la formation.

L'organisation de la formation

Elle peut être :

- > collective ou individuelle
- > en journée, en soirée ou le week-end, etc.
- > sur le temps de travail ou hors temps de travail (pendant les congés)
- > en présentiel (en centre de formation, en entreprise ou administration) ou à distance (FOAD, e-learning, par correspondance, etc.).

Les durées sont variables : des formations courtes d'une journée à des formations qualifiantes ou diplômantes de 1200 heures, par exemple.

La formation peut être validée par une attestation de formation, une qualification professionnelle, un diplôme...
Les organismes de formation sont soit des organismes **privés** à but lucratif, à but non lucratif (associations, coopératives, mutuelles, etc.) soit des formateurs individuels, soit des organismes **publics et parapublics** (GRETA, CNAM, AFPA, universités, lycées agricoles).

Les financeurs de la formation

Les entreprises, les régions, l'Etat et les organismes paritaires, sont les principaux financeurs de la formation professionnelle. L'Union Européenne contribue aussi au financement de la formation continue.

La formation peut être financée par l'individu lui-même.

Où se renseigner ?

- > les structures d'accueil tout public, d'information et d'orientation sur la formation professionnelle (Espace Métiers d'Aquitaine, Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pôle emploi, le Fongecif Aquitaine, Cap emploi, CIO, etc.)
- > le service de ressources humaines des entreprises et des administrations ou l'employeur lui-même
- > les organismes de formation
- > etc.

Liste des abréviations

| | |
|------------|--|
| AAH : | Allocation adulte handicapé |
| ACM : | Aquitaine Cap Métiers |
| AFC : | Action de formation conventionnée |
| AIF : | Aide individuelle à la formation |
| ASS : | Allocation de solidarité spécifique |
| AFPR : | Action de formation préalable au recrutement |
| ANI : | Accord national interprofessionnel |
| CDD : | Contrat à durée déterminée |
| CDI : | Contrat à durée indéterminée |
| CEP : | Conseil en évolution professionnelle |
| CIDJ : | Centre d'information et de documentation jeunesse |
| CIF : | Congé individuel de formation |
| CIO : | Centre d'information et d'orientation |
| CIVIS : | Contrat d'insertion dans la vie sociale |
| CNCP : | Commission nationale de la certification professionnelle |
| CPC : | Commission paritaire consultative |
| CPF : | Compte personnel de formation (ex DIF) |
| CQP : | Certificat de qualification professionnelle |
| CUI : | Contrat unique d'insertion |
| ETT : | Entreprise de travail temporaire |
| FAF-PM : | Fonds d'assurance formation de la profession médicale |
| FAF TT : | Fonds assurance formation des entreprises du travail temporaire |
| FIF PL : | Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux |
| FONGECIF : | Fonds de gestion du congé individuel de formation |
| ONISEP : | Office national d'information sur les enseignements et professions |
| OPACIF : | Organisme paritaire agréé congé individuel de formation |
| OPCA : | Organisme paritaire collecteur agréé |
| PPAE : | Projet personnalisé d'accès à l'emploi |
| PRF : | Programme régional de formation |
| ROME : | Répertoire opérationnel des métiers et des emplois |
| POE : | Préparation opérationnelle à l'emploi |
| RNCP : | Répertoire national des certifications professionnelles |
| RSA : | Revenu de solidarité active |
| TNS : | Travailleur non salarié |
| VAE : | Validation des acquis de l'expérience |